

# Le surendettement des ménages en Corse Année 2015

En France, les possibilités d'emprunt pour financer l'achat de biens du quotidien ou imprévus sont multiples : crédit revolving, prêt à la consommation, carte de fidélité,... Des changements de situation personnelle ou professionnelle ou l'accumulation d'un trop grand nombre de crédits peuvent être à l'origine de la dégradation d'une situation déjà fragile et plonger les souscripteurs dans des difficultés financières qu'ils ne peuvent plus assumer.

La Corse est la région française la moins impactée par la problématique du surendettement. Pour autant, en 2015, avec 269 dossiers déposés auprès des commissions pour 100 000 habitants de 15 ans et plus contre 417 en France métropolitaine, la région enregistre une hausse de 8 % sur l'année suivant une tendance inverse à celle de l'ensemble de la métropole (-5,9 %). Les dossiers de surendettement restent caractérisés par une proportion élevée de crédits à la consommation (présents dans 87,5 % des dossiers examinés et jugés recevables).

La population des surendettés est caractérisée par la prédominance d'individus vivant seuls et n'ayant aucune personne à charge, la tranche d'âge la plus exposée étant celle des « 45 à 54 ans ». Les situations de précarité face à l'emploi sont également très présentes puisqu'elles disposent le plus souvent de faibles revenus et que près d'un surendetté sur cinq est au chômage et plus d'un quart d'entre eux (28,2 %) sont en invalidité, en congés maladie longue durée ou sans profession. Enfin, les ouvriers et les employés sont les plus représentés dans les dossiers de surendettement (45 %).

## En résumé

- La Corse est la région métropolitaine la **moins exposée** au surendettement (269 dossiers déposés pour 100 000 habitants de 15 ans et plus contre 348 à l'échelle nationale).
- Le nombre de dossiers traités en 2015 est en hausse de 12,3 % (-3,7 % en France métropolitaine). La moitié de ces dossiers a fait l'objet d'une mesure de réaménagement des dettes et plus du quart s'est soldé par un effacement de la dette.
- Les premières tendances laissent présager une **baisse d'activité** des commissions de surendettement pour l'année 2016.
- En 2015, le niveau d'endettement observé en moyenne pour l'ensemble des dossiers recevables s'établit à 45 155 euros sachant qu'un dossier comprend entre 8 et 9 dettes et que la principale source d'endettement est les **crédits à la consommation**.
- La population de surendettés est caractérisée par la prédominance de personnes vivant seules sans personne à charge, la tranche d'âge de 45 à 54 ans étant la plus touchée.
- L'analyse de la situation au regard de l'emploi confirme l'importance des difficultés professionnelles rencontrées: en 2015, 47 % des surendettés sont au chômage, sans profession ou sans activité professionnelle.
- D'un point de vue socioprofessionnel, ce sont les ouvriers et les employés qui sont les plus représentés sachant que 34 des ménages surendettés percoivent des revenus inférieurs à 2 000 euros par mois.

## 1/CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE 1

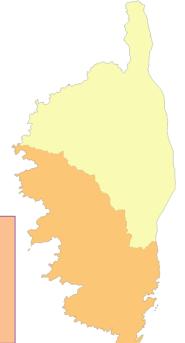
Taux de chômage au 2T2016 : 10,5 %

Population des plus de 15 ans estimée au 01/01/2015 : **276 157** Nombre de dossiers de surendettement déposés en 2015 pour

100 000 habitants de plus de 15 ans : 269

Part de la population couverte par le RSA socle au 31/12/2015<sup>2</sup> : 2,7 %

Revenu disponible brut par habitant en 2013 : **19 232 euros** Taux de pauvreté à 60 % du niveau médian en 2013 : **20,2**%



#### **Haute-Corse**

Taux de chômage au 2T2016 : 11,3%

Dossiers de surendettement déposés en 2015 pour 100 000

hab : 221

Part de la population couverte par le RSA socle : 2,3 % Revenu salarial annuel moyen net (2013) : 19 138 euros Taux de pauvreté à 60% du niveau médian en 2013 : 22,5 %

Corse-du-Sud

Taux de chômage au 2T2016 : 9,7 %

Dossiers de surendettement déposés en 2015 pour 100 000

hab: 324

Part de la population couverte par le RSA socle : 3,1 %

Revenu salarial annuel moyen net (2013):

20 066 euros

Taux de pauvreté à 60% du niveau médian en 2013 : 17,6 %

## 2/SURENDETTEMENT DES MENAGES : Activité des commissions et caractéristiques des dettes

Tableau 1 : Nombre de dossiers de surendettement en 2015 par type et département et évolution

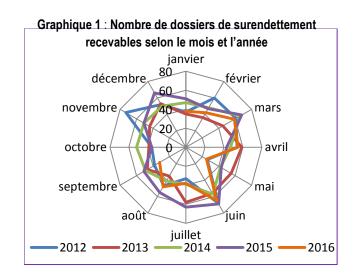
2015	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse	
	Nombre	Glissement Annuel	Nombre	Glissement Annuel	Nombre	Glissement Annuel
Dossiers déposés	419	+6,9 %	325	+8,3 %	744	+8,1 %
Dossiers recevables	362	+15,7 %	273	-6,5 %	635	+9,2 %
Dossiers traités	483	+21,1 %	327	+0,9 %	810	+12,3 %

Source : Banque de France - Traitement CorsiStat

Tableau 2 : Surendettement des ménages en Corse de 2012 à 2015

Année	Dossiers déposés	Dossiers recevables	Dossiers traités
2012	687	585	695
2013	685	562	812
2014	692	589	721
2015	744	635	810
Cumul 2012-2015	2 808	2 371	3 038

 $Source: Banque\ de\ France-Traitement\ CorsiStat$ 



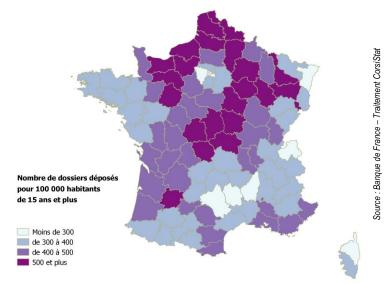
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sources : Banque de France ; Insee ; Cnaf.- Traitement CorsiStat

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La population couverte regroupe l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge. Elle est rapportée ici à l'ensemble de la population estimée au 01/01/2015

Le nombre de dossiers déposés auprès des secrétariats des commissions de surendettement entre 2012 et 2015 s'élève en moyenne à 702 dossiers par an. En 2015, ce nombre de dossiers dépasse pour la première fois depuis 2011 le seuil de 700, il est de 744 (56 % pour la Corse-du-Sud; 44 % pour la Haute-Corse) - dont 38 % en Corse-du-Sud et 42,4 % en Haute-Corse

correspondent à des redépôts suite à une suspension d'exigibilité et est en augmentation de 8 % par rapport à l'année 2014 alors qu'il diminue de 5,9 % pour l'ensemble de la métropole. Proportionnellement à la population des plus de 15 ans, le nombre de dossiers déposés est plus important dans le département de la Corse-du-Sud (324 contre 221 en Haute-Corse).

Carte 1 : Nombre de dossiers de surendettement déposés en 2015 pour 100 000 habitants âgés de 15 ans ou plus



En termes de densité, la Corse demeure la région métropolitaine la moins exposée à la problématique du surendettement. Sur l'année 2015, le nombre de dossiers déposés pour 100 000 habitants de 15 ans et plus s'établit à 269. Bien qu'en augmentation, cette valeur est la moins élevée comparativement aux autres régions françaises. Le Nord-Pas-de-Calais, conserve sa place de région de plus forte densité avec 612 dossiers déposés pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit plus du double. En France de province, où la densité moyenne est de 430 dossiers déposés, les départements les plus touchés proportionnellement à leur population sont l'Aisne (663), Pas-de-Calais (647) et le Nord (638). A contrario, la Lozère présente la plus faible densité de dossiers déposés (199) suivi des départements de Paris (219) et de la Haute-Corse (221) (cf. Carte 1).

Depuis janvier 2012, 2 379 dossiers ont été déclarés recevables aux procédures légales de traitement du surendettement, c'està-dire présentant un niveau d'endettement a priori excessif par rapport à la capacité de remboursement des ménages concernés.

Cela représente 0,3 % de l'effectif comptabilisé en France métropolitaine. Sur la même période, 3 038 dossiers ont été menés au terme de la procédure que ce soit avec une issue positive ou négative pour le déposant. L'écart entre le nombre de dossiers traités et le nombre de dossiers déclarés recevables peut s'expliquer en partie par le délai de la procédure (plusieurs mois selon la complexité du dossier présenté). Au cours de l'année 2015, le nombre de dossiers traités en Corse s'élève à 810, ce qui correspond à une hausse de 12,3 % par rapport à 2014 alors qu'à l'échelle nationale, une contraction de 3,7 % est enregistrée. Si 8,8 % de ces dossiers ont été déclarés irrecevables, la moitié ont fait l'objet d'une mesure de réaménagement des dettes (50,2 %). Pour 18 % de ces derniers, des plans conventionnels de remboursement de la dette ont été conclus entre les débiteurs et les créanciers et pour les 82 % où aucune solution négociée n'a pu être mise en place, une mesure a été imposée ou recommandée. Enfin, pour 26,6 % des dossiers traités par la commission de surendettement il a été préconisé un effacement de la dette.

Tableau 3 : Issues des dossiers traités en 2015 en pourcentage et évolution

sorties		Corse	France métropolitaine		
Sorties	Part (%)	Evolution (%)	Part (%)	Evolution (%)	
Plans conventionnels conclus	9,1	-27,7	11,4	-31,3	
Décisions d'orientation vers une PRP <sup>3</sup>	26,6	+2.4	31,4	+2,7	
(avec ou sans liquidation judiciaire)	20,0	+2,4	31,4	+2,1	
Mesures imposées et recommandées	41,1	+23,8	41,2	+3,7	
Clôtures	14,2	+54,8	8,4	-10,4	
Dossiers irrecevables	8,8	+2,9	7,5	-1,0	

Sources : Banque de France, rapports d'activité des commissions de surendettement de Corse-du-Sud et Haute-Corse, Baromètre du surendettement – 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 (DGAFP – Direction des particuliers – SEP) – Traitement CorsiStat.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> PRP : procédure de rétablissement personnel.

Les statistiques disponibles pour l'année 2016 font apparaître une baisse de l'activité des commissions de surendettement. Sur les neuf premiers mois de l'année, le nombre de dossiers déposés a diminué de plus de 20% par rapport à la même période en 2015.

Les commissions des deux départements régionaux ont également traitées moins de dossiers (-17%). De fait, le nombre de dossiers jugés recevables a lui aussi accusé un repli de 18%.

## 2.2/Typologie de la dette

#### Les différents types de dettes

#### Les dettes financières

Elles comprennent les dettes immobilières (Prêts immobiliers, arriérés, solde après la vente de la résidence principale), les dettes à la consommation (crédits renouvelables, prêts personnels, crédits affectés/Location avec option d'achat), les micro-crédits et prêts sur gage et enfin les découverts et dépassements bancaires.

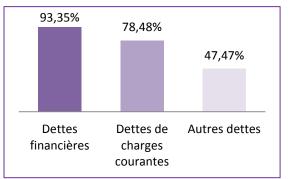
#### Les dettes de charges courantes

Elles comprennent les dettes de logement (loyer et charges locatives, charges de copropriété, frais de maison de retraite, frais de maison spécialisée, dépôts de garantie), les dettes d'énergies et de communication (électricité, gaz, chauffage, eau, téléphonie, internet), les dettes de transport, les dettes d'assurances/mutuelle (dettes de santé, dettes d'éducation et frais de garde), les dettes alimentaires et les dettes fiscales (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière).

## Les autres dettes

Elles comprennent les dettes sociales (organismes d'aide sociale, employeur et comité d'entreprise, Assedic, indemnités de sécurité sociale et caisse de retraite,..., dettes sur fraude à la sécurité sociale), les dettes professionnelles, les dettes pénales et réparations pécuniaires et enfin des dettes diverses (huissier, chèques impayés, dettes auprès d'une caution,...)

Repraphique 2 : Pourcentage de dossiers concernés selon le type de dettes



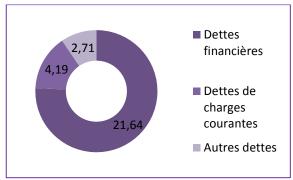
Source : Banque de France - traitement CorsiStat

La structure et le niveau de l'endettement des ménages surendettés traduisent les difficultés de trésorerie auxquelles ils sont confrontés et se traduit comme les années précédentes par une mixité de l'endettement combinant principalement les crédits à la consommation (présents dans 87,5 % des dossiers) et les arriérés de charges courantes (présents dans 78,5 % des dossiers). En effet, un dossier déposé par une personne en situation de surendettement comporte très souvent des dettes de diverses origines. Ainsi, pour un seul ménage, les encours des dettes peuvent émaner d'un prêt immobilier combiné à des défauts de paiement de factures d'énergie par exemple. C'est ce qui explique qu'en 2015, en moyenne un dossier comprend entre 8 et 9 dettes, le recours excessif au crédit étant l'une des principales causes de surendettement. Le niveau moyen d'endettement observé en Corse pour cette même année, pour l'ensemble des dossiers recevables s'établit à 45 155 euros et se trouve diminué de 12 590 euros par rapport à 2014. Pour la même année, en France métropolitaine, l'endettement moyen global est inférieur et s'établit à 41 254 euros, ce qui correspond en moyenne à 9 dettes par dossier.

76 % du montant global des encours des dettes concernent des dettes financières, 14,7 % des arriérés de charges courantes contre respectivement 78,1 % et 11,1 % à l'échelle de la France métropolitaine. Ces dettes ont un poids financiers plus lourds dans l'endettement puisqu'en 2014 elles représentaient des parts respectives de 59 % et 7 %. Les dettes financières qui constituent la principale source d'endettement sont présentes dans 93,4 % des dossiers (91% au niveau national) ce qui correspond en moyenne à 5 dettes de ce type par dossier. Leur encours global a augmenté en un an de 1,3 %. Elles représentent ainsi un endettement moyen de 36 675 euros contre 36 191 euros en 2014. Les dettes de charges courantes apparaissent dans 78% des dossiers, à hauteur de 4 dettes par dossier en moyenne et représentent un encours moyen de 8 443 euros contre 5 590 euros l'année précédente. Elles comprennent les dettes de logement (loyers, charges locatives) ou en lien avec les dépenses de logement (énergies par exemple), de communication (abonnements téléphoniques, internet,...), de transport, d'assurance, de santé et d'éducation, les dettes alimentaires et les dettes fiscales.

Les autres dettes sont caractérisées par les dettes sociales, professionnelles, pénales ou encore des dettes diverses telles les chèques impayés. 47% des dossiers sont concernés, ce qui représente environ 2 dettes par ménage en moyenne avec un endettement moyen de 9 043 euros.

Graphique 3 : Encours des dettes en millions d'€ selon le type



Au niveau départemental, le nombre de dossiers recevables sont plus nombreux en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse. Cependant, les endettements globaux respectifs s'inversent du fait de la diminution marquée observée pour la Haute-Corse (13 millions

d'euros contre 22 millions d'euros en 2014) et a contrario, la progression de l'encours du département de Corse-du-Sud (15 millions d'euros contre 12 millions d'euros en 2014).

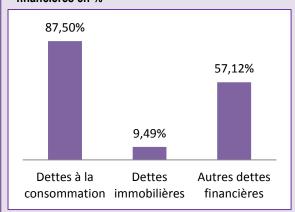
## Focus sur les dettes financières

Les dettes financières se déclinent de la façon suivante :

- Les dettes à la consommation,
- Les dettes immobilières,
- Les autres dettes comprenant notamment les découverts et dépassements.

Sur l'ensemble des dossiers recevables en 2015, ceux qui sont concernés par les dettes à la consommation représentent une

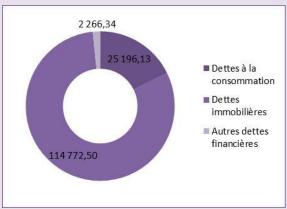
Graphique 4 : Dossiers concernés par des dettes financières en %



Source : Banque de France – traitement CorsiStat

fois encore la plus forte proportion (87,5%) avec un montant moyen d'endettement de 25 196 euros. Toutefois, parmi les dettes financières, celles qui affichent l'encours le plus élevé sont les dettes immobilières. Ces dernières sont présentes dans 9,5 % des dossiers - c'est-à-dire qu'en moyenne un dossier compte 2 dettes immobilières - pour un montant moyen en repli de 114 772 euros (-11,3 %).

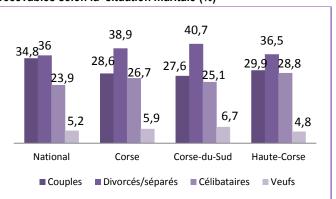
Graphique 5 : Endettement moyen en € selon les différents types de dettes



## 3.1/Caractéristiques sociodémographiques

En 2015, la population des ménages en situation de surendettement se caractérise par la prédominance de personnes vivant seules et sans personnes à charge, situation qui n'a guère évolué par rapport à l'année précédente. Ainsi, 71,5 % des dossiers déclarés recevables concernent des individus divorcés ou séparés, célibataires ou veufs (cf. graphique 6). Cette part est supérieure de 6,4 points à celle observée sur l'ensemble de la métropole mais tend à s'en rapprocher par rapport à 2014, la part des personnes séparées ou veuves ayant diminué en Corse (-4,7 pts sur un an).

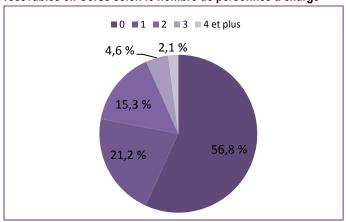
Graphique 6 : Répartition des dossiers de surendettement recevables selon la situation maritale (%)



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2015 – Traitement CorsiStat

Par ailleurs, le nombre de dossiers dans lesquels aucune personne à charge n'est recensée, représente 57 % de l'ensemble des dossiers déclarés recevables par les commissions de surendettement en Corse (cf. graphique 7) (52 % en France métropolitaine). Contrairement à l'an passé, cette part est stable tant au niveau régional qu'à l'échelle nationale.

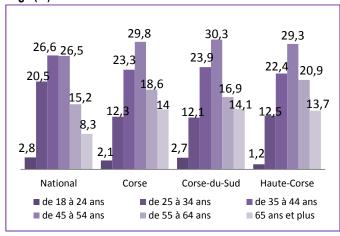
Graphique 7 : Répartition des dossiers de surendettement recevables en Corse selon le nombre de personnes à charge



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2015 – Traitement CorsiStat

A l'échelle régionale, la classe d'âge la plus représentée parmi les personnes surendettées est celle des « 45 à 54 ans » (29,8 %) tandis qu'à l'échelle de la métropole cette classe arrive en tête au même titre que la classe des « 35 à 44 ans » qui représentent 26,5 % et 26,6 % respectivement des personnes surendettées (cf. graphique 8). Malgré une légère diminution (-1,5 pts par rapport à 2014), en Corse, la tendance était le même en 2014.

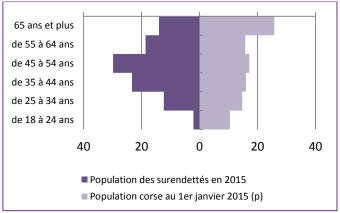
Graphique 8 : Répartition des personnes surendettées selon l'âge (%)



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2015 – Traitement CorsiStat

Par ailleurs, la comparaison entre les pyramides des âges des personnes surendettées et celle de la population corse des plus de 18 ans met en évidence la surreprésentation de certaines classes d'âge au détriment d'autres (cf. graphique 9). Ainsi, les classes extrêmes (« 18-24 ans » ; « 65 ans et plus ») figurent dans une moindre mesure parmi les individus surendettés tandis que les classes d'âge de 25 à 54 ans sont davantage représentées.

Graphique 9 : Comparaison des structure d'âge des personnes surendettées et de la population corse



Sources: Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2015; Insee, état civil, estimation de la population au 1er – Traitement CorsiStat Enfin, au niveau national comme au niveau régional, les femmes surendettées apparaissent en plus grand nombre. En 2015, elles représentent en Corse 58,5 % de l'ensemble des débiteurs et codébiteurs et affichent ainsi une part plus marquée que la France métropolitaine (54,2%) (cf. graphique 10). A noter cependant, que cette part est en repli de 3 points (61,5 % en 2014).

Les femmes constituent un public plus concerné par la problématique du surendettement et plus particulièrement en Corse où la part des surendettées est supérieure de 6,7 points à celle qu'elles représentent dans la population (51,8% au 1er janvier 2015 – Source : Insee, état civil, estimation de la population).

## 3.2/Caractéristiques professionnelles

L'analyse de la situation professionnelle met en exergue le fait que les difficultés liées à l'emploi vont souvent de pair avec les soucis de surendettement. En effet, 19 % des personnes surendettées sont au chômage, 12,1 % sont sans profession et 16,1% sont sans activité professionnelle (congé maladie de longue durée, congé parental, invalidité). La part cumulée de ces différentes situations augmente une fois encore, puisqu'elle était de 44,9 % en 2014 et de 43,8 % en 2013. Pour autant, les personnes concernées par ces situations professionnelles sont proportionnellement plus nombreuses en France métropolitaine où la part de surendettés au chômage surpasse de 10 points celle observée localement (Cf. *Tableau 4*).

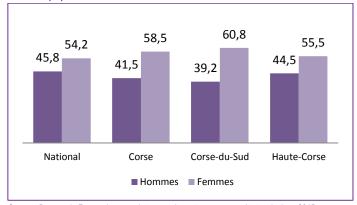
Parallèlement, la part des salariés en CDI parmi les surendettées (30%) est stable. Ces différents constats tendent à montrer que les personnes qui ont contracté des dettes peuvent se retrouver dans l'incapacité de rembourser un nombre de crédits trop important du fait d'un changement de situation responsable des difficultés financières, d'accidents de la vie tel que la perte d'emploi.

Tableau 4 : Répartition des personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs) selon leur situation professionnelle

et codebitedis) scion leur situation professionnelle					
Situation par rapport à l'emploi	National	Corse	Corse- du-Sud	Haute- Corse	
Salarié en CDI	29,3	30,1	31,2	28,7	
Salarié en CDD	5,3	4,7	5,0	4,2	
Salarié intérimaire	2,0	0	0	0	
Congé maternité	0,2	0,1	0,2	0	
Profession libérale	0	0	0	0	
Artisan/commerçant	0,1	0	0	0	
Chômeur	29,1	19,0	17,8	20,6	
Sans profession	12,0	12,1	13,2	10,7	
Retraité	11,7	17,6	16,6	18,8	
Étudiant	0,2	0,3	0,5	0	
Congé maladie	3,7	4,9	5,5	4,2	
longue durée					
Congé parental	1,6	1,3	1,8	0,6	
Invalide	4,7	9,9	8,2	12,2	

Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2015

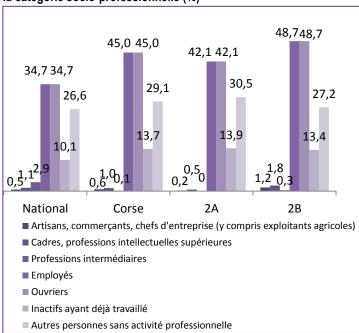
Graphique 10 : Répartition des personnes surendettées selon le sexe (%)



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2015 – Traitement CorsiStat

Enfin, parmi les différentes catégories socioprofessionnelles, les plus impactées sont celles des employés et des ouvriers puisque 45 % des personnes surendettées relèvent de ces composantes. Si la première catégorie était déjà particulièrement exposée en 2014, celle des ouvriers enregistre une hausse marquée avec une progression de 37,5 points sur un an sachant que la Haute-Corse à elle seule voit la part de dossiers recevables pour cette catégorie s'accroître de 44 points. Ce constat s'applique à l'échelle nationale, la proportion des ouvriers en situation de surendettement accusant une augmentation toutefois moins remarquable (+10,4 pts). Par ailleurs, il convient de noter que même si la part des employés reste élevée, elle est en repli de 8,2 points du fait d'une baisse marquée dans le département de Haute-Corse qui enregistre près de 100 % des dossiers dans les deux catégories impactées à parts égales (Cf. graphique 11).

Graphique 11 : Répartition des personnes surendettées selon la catégorie socio-professionnelle (%)



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2015 – Traitement CorsiStat

#### 3.3/Caractéristiques liées au logement

A l'image de la tendance nationale, les ménages corses en situation de surendettement sont majoritairement locataires de leur logement (75,5 % en 2015 contre 79,8 % en France métropolitaine). En revanche, contrairement à la tendance de l'an passé, cette part tend à diminuer (-2,3 pts / 2014 pour la Corse contre -0,7 pt à l'échelle du pays).

D'autre part, en ce qui concerne les propriétaires et propriétaires accédants, la situation en Corse s'est harmonisée avec celle observée sur le continent. Cette proportion apparaît relativement faible (environ 10 %) mais elle est en augmentation. Ainsi, la part des propriétaires et propriétaires accédants augmente de 2 points pour la Corse, la composante des propriétaires accédants enregistrant à elle seule une progression de 1,7 points contre +0,5 point à l'échelle nationale (Cf. graphique 12). Cette évolution est à mettre en parallèle avec l'augmentation des personnes présentant un endettement immobilier (9,49 % en 2015 contre 6,62 % en 2014).

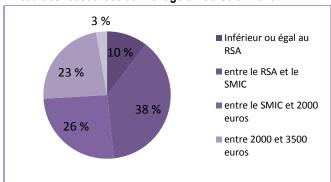
#### 3.4/Caractéristiques des ressources des personnes surendettées

En 2015, **3 ménages surendettés sur 4 perçoivent des revenus**<sup>4</sup> **inférieurs à 2 000 euros par mois** (*Cf. graphique 13*). Il convient également de noter que la moitié des surendettés (48 %) ont des ressources inférieures ou égales au SMIC tandis que 10 % perçoivent au plus le RSA<sup>5</sup>.

Par ailleurs, en Corse, une nouvelle hausse est observée pour les ménages dont les ressources sont comprises entre 2 000 et 3 500 euros (+1,4 pts en 2015; +2,7 pts en 2014).

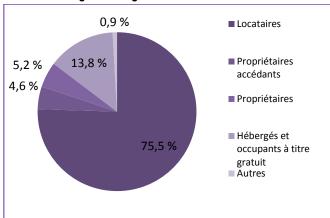
Les ressources des débiteurs proviennent majoritairement de revenus d'activité (51 % des dossiers recevables) et en second lieu de pensions perçues (24 %) ce qui concorde bien avec le fait que les employés et les ouvriers sont les catégories les plus concernés par la problématique.

Graphique 13 : Répartition des dossiers recevables selon le niveau des ressources du ménage en Corse en 2015



<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Dans les ressources du débiteur et du codébiteur sont prises en compte tous les types de ressources: les allocations chômage, les allocations logement, les salaires, les prestations familiales, les congés parentaux d'éducation, les pensions alimentaires perçues ou prestations compensatoires, les retraites, les pensions d'invalidité, les minima sociaux, les allocations adulte handicapé, les rentes accident du travail, les indemnités journalières, les revenus patrimoniaux, les contributions aux charges par des personnes non signataires du dossier et autres ressources.
<sup>5</sup> En 2014, le RSA socle pour un couple sans enfant s'établit à 794 euros et le SMIC

Graphique 12 : Répartition des dossiers recevables selon la situation au regard du logement en 2015 en Corse



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2015 – Traitement CorsiStat

Source: Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2015 – Traitement CorsiStat

Le niveau des ressources demeurant faible, la capacité de remboursement des dettes est impactée. 48,4 % des personnes surendettées ne disposent d'aucun revenu disponible pour apurer le passif dès lors que leur sont imputées les différentes charges courantes et notamment les sommes nécessaires au paiement des charges liées au logement, soit une part plus élevée de 2,7 points par rapport à 2014 (*Cf. Tableau 5*).

Par ailleurs, 29,3% des ménages affectés ont une capacité de remboursement strictement inférieure à 450 euros. Ainsi, en cumul, la part des dossiers présentant des capacités de remboursement faibles voire inexistantes se porte à 77,7 % en 2015 (81,1% au niveau national).

Tableau 5 : Capacité de remboursement du débiteur et du codébiteur en % du nombre de dossiers recevables

	National	Corse	2A	2B
Absence de capacité de remboursement	52,8	48,4	49,3	47,2
de 0 à < 450 euros	28,3	29,3	28,8	29,9
de 450 à <800 euros	9,8	9,8	10,0	9,6
de 800 à <1500 euros	6,8	8,5	8,6	8,5
1500 euros et plus	2,3	4	3,3	4,8

Source: Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2015

#### **MÉTHODOLOGIE – DÉFINITIONS**

Plan conventionnel de redressement : dans le cadre du traitement d'un dossier de surendettement, la commission de surendettement peut proposer pour une durée maximale de 8 ans, un plan de remboursement des dettes du débiteur établi avec l'accord des deux parties : les créanciers et le débiteur. Ce plan peut prévoir par exemple un aménagement des remboursements ou bien encore un allègement de la dette.

Procédure de rétablissement personnel : Dans le cas où la situation financière de la personne surendettée est trop dégradée, la commission de surendettement peut mettre en place une procédure de rétablissement personnel avec l'accord du débiteur. Cette procédure permet l'effacement des dettes. Selon le cas, elle peut être prononcée avec ou sans liquidation judiciaire.

Mesures imposées et recommandées: Si aucun plan conventionnel de redressement n'a pu être signé entre les parties, la commission peut imposer ou recommander certaines mesures à la demande de la personne surendettée. Exemple de mesures imposées: rééchelonnement des dettes sur une durée de 8 ans maximum, réduction du taux d'intérêt... Exemple de recommandations: réduction du montant de prêt immobilier restant à rembourser en cas de vente du logement principal de la personne surendettée, effacement partiel de créances...

Clôture de dossier : le dossier et rejeté car incomplet.

La troisième partie du présent document livre une analyse du profil des personnes surendettées à partir des données chiffrées publiées par la Banque de France dans ses publications <u>Le surendettement des ménages – enquête typologique</u> pour les années 2014 et 2015. Les données produites dans ce document sont extraites des 197 731 dossiers déclarés recevables par les commissions de surendettement de France métropolitaine du 1er janvier au 31 décembre 2015 (205 800 pour l'année précédente).